

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 9

Artikel: Lo vegnolan et cé qu'avâi robâ son cro
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'il en fût. La plupart des colons, découragés, rentraient en France.

L'élément féminin, au « Champ d'Asile », ne se composait que de quatre personnes, dont l'une était la fille du général Rigau. Celle-ci mourut en 1820, et le chagrin qu'il eut de l'avortement de ses projets hâta sa fin.

Béranger a chanté les rêves dont avaient été hantés ces soldats de l'Empire, dans de superbes couplets, datés du mois d'août 1818, et débutant ainsi :

Un chef de bannis courageux,
Implorant un lointain asile,
A des sauvages ombrageux
Disait : « L'Europe nous exile.
» Heureux enfants de ces forêts,
» De nos maux apprenez l'histoire :
» Sauvages, nous sommes Français ;
» Prenez pitié de notre gloire. »

Tabac.

L'exploitation du monopole des tabacs, en France, pendant l'année 1896, se traduit, en bloc, par un bénéfice de 360 millions versés au Trésor de l'Etat!... Combien de moyennes et petites nations se contenteraient de ce seul article pour leur budget total! « Cette recette est d'autant plus précieuse qu'elle est prélevée sans en avoir l'air. C'est un plaisir qu'on paie tout doucement, sou à sou, en quelque sorte.

« On crie bien un peu contre la Régie, dit le *Petit Parisien*, mais on ne se prive pas pour cela d'une douceur devenue nécessaire. Combien de fois n'avez-vous pas entendu de passionnés fumeurs s'écrier qu'ils préféreraient se passer de toutes les friandises, de viande, de vin, de pain même plutôt que de tabac. Mais il faut reconnaître qu'elle procure aux uns un digestif incomparable, aux autres un encouragement au travail, à ceux-ci une diversion aux tristesses de la vie, à ceux-là les voluptés du rêve, à tous une distraction à la mode.

Il y a pourtant des sociétés contre l'abus du tabac, mais elles ne guérissent pas le mal. Autrefois, on n'osait pas allumer un cigare en chemin de fer. On a inventé des compartiments pour les fumeurs, ce qui ne les empêche pas de se mettre à leur aise un peu partout. Sur les escaliers, dans les couloirs, au foyer de la presque totalité des théâtres, on tue les entr'actes en brûlant des cigarettes. Est-ce que les drames trop fréquents de fumeurs s'endormant la pipe aux lèvres et consumés pour avoir mis le feu dans leur lit ont fait disparaître cette vieille habitude ?

On rencontre journellement des fanatiques tellement impatients de retourner à leur plaisir favori qu'ils sollicitent la permission d'en griller une avant même que le repas ne soit achevé. Les douairières, les femmes de jadis se plaignent amèrement, dans la société riche, de voir désertier les salons où l'on causait pour les fumeurs où les hommes vont, s'entasser et s'intoxiquer en sortant de table. Vilaines nouveautés de cette fin de siècle, diront les gens moroses ; mais qui se chargera d'en avoir raison ? »

Chez le dentiste.

Un chroniqueur parisien, qui signe Louis Marsolleau, publie dans le *XX^e Siècle* une amusante critique sur les dentistes. Il paraît qu'il n'a pas lieu d'être satisfait de ceux auxquels il a eu l'occasion de s'adresser. Il les accuse d'user de divers trucs qui, empressement de nous le dire, n'existent pas chez nous. — Voici quelques lignes que nous détachons de cet article :

« Ils sont simples ces trucs, comme tous les procédés qui réussissent. Vous avez trente ans,

les gencives rouges, la bouche saine, un bon estomac. Jamais l'ombre d'une carie n'a terni l'émail de vos crocs. Naturellement, vous n'avez oncques mis les pieds chez le dentiste, et c'est pourquoi vous mâcherez du fer, en le trouvant un peu tendre. Un jour, hélas ! un coup d'air, un froid qui passe, éveille une névralgie dans vos maxillaires et vous courez vous faire soigner. De ce jour vous êtes perdu. Laissez toute espérance à cette porte, comme au seuil de l'enfer.

L'homme de l'art vous installe dans son fauteuil tragique, vous examine, vous scrute et vous fouille la bouche. La dent dont vous souffrez, il n'en a cure : un tampon d'ouate, un collyre et c'est guéri ; la nature elle-même, et toute seule, s'en chargerait. Non ; ce qu'il lui faut, ce qu'il cherche dans les rangs de votre ratelier, c'est une future cliente, une incisive ou une canine mal en point qui vous forcera à revenir bientôt. Et tout à coup :

— Vous avez là, monsieur, dit-il, au fond, à gauche, une molaire en bien mauvais état ?

— Mais elle ne m'a jamais fait de mal.

— N'importe ! Elle vous en fera. Croyez-moi, elle demande des soins.

Que répondrez-vous à cela ? Rien, n'est-ce pas ? Ce spécialiste parle de ce qu'il sait. D'ailleurs sans attendre votre réplique, le dit spécialiste a vivement approché de vous une sorte de chevalet agrémenté d'une roue de rouet mue par une pédale. Vous sentez qu'entre vos lèvres s'introduit une tige de métal qui vient chercher la molaire calomniée et soudain — vrrr ! vrrr ! vrrr ! — quelque chose tourne éperdument sur votre dent et une douleur atroce vous crispe les nerfs.

C'est fini, le dentiste a son emprise sur vous. Huit jours après, un mois plus tard, cette molaire dont jamais vous n'aviez eu à vous plaindre, commencera à vous persécuter. Et vous retourneriez chez l'homme au chevalet vrissant. Cette fois, il vous découvrira une autre dent, innocente jusque-là, elle aussi, et qu'il rendra pour toujours méchante, en un tour de roue. Et jusqu'à votre mort, vous reviendrez vous suspendre à la sonnette du dentiste, les poings aux joues et les yeux hors de la tête. Car votre mâchoire sera à lui, désormais.

Lo vegnolan et cé qu'avai robà son cro.

On gaillà avai robà on cro à non vegnolan et ne volliavè pas que sâi de. Lo vegnolan, que l'aqchenavè, ne fe semblant dè rein et l'âi va demandâ se volliavè lâi veni lavà on èze. L'étâi on gros bossèt qu'on ne pòivè pas nettiyi ein lo semotteint, faillessâi bo et bin on hommo dedein po cein lavà dè sorta. Lo larrè s'einfatè dedein et pas petout lâi est, que lo vegnolan remet vito la portetta. Adon ye montè su lo teno et criè pè lo bondon :

— Es-tou quie ?

— Lo mè peinsò, que fâ l'altro que ne s'ateindâi pas à cliaziacie.

— Eh bin, se te ne mè dit pas tot lo drâi jò t'as met mon cro, mè ràodzâi que tâovro !

L'altro, que n'étâi pas à noce per lé dedein sè peinsâ : Ma fâi y'amo onco mi vairè bé què d'avâi sa tsaravouta dè cro, et lâi fâ : « L'est dein mè z'éboitons, lâodri queri. »

Adon lo vegnolan redoûtâ la portetta et l'altro sè raveintâ dè lé dedein, po allâ queri lo cro, ma diabe lo pas que lavà lo bossèt.

Lè vatzè et lo télégraphe.

L'étâi contrè la Saint-Dénys, quand lè vatzè dècheindront. Dou bravo Fribordzeis s'ein allâvont bin tranquillement sur la route dè Fribor à Bulle avoué un troupe. Io vatequie què senaillire que sè mettont à sè turtâ, et que

vont s'einbommâ contre on poteau dè télégraphe. Ion dâi Fribordzeis séparè lè bitè à force dè « tè raodzâi » ; mà lo bon dè l'affère lè que sacremeintè contre lo télégraphe :

« Diantre sâi fé dè stu treint ! Dis vâi ora, se n'est pas on affère dè la metzance, on inveinchon dâo diablo què stu télégraphe ! Qu'ont-te fautâ dè savâi pè Paris que mè bitè sè sont turtâies iquie. »

Lo bravo Fribordzei créyâi tot bounameint que lè z'eimbonnâies s'ein allâvont assebin su lo fi électrique.

La première société de tempérance.

Les sociétés de tempérance sont aujourd'hui si nombreuses et leur action s'accroissant de jour en jour, nos lecteurs liront sans doute avec intérêt comment cette œuvre a débuté.

Le 6 août 1840, quelques habitants de Baltimore (Etats-Unis), ivrognes de profession, et qui avaient la coutume de se réunir chaque soir dans une taverne du plus bas étage, s'entretenaient un jour, par hasard, de leur misérable vie. Et voilà qu'ils se racontent les uns aux autres leur triste histoire. Frappé du tableau qu'ils viennent de se faire à eux-mêmes de leur profonde dégradation, l'un d'entr'eux s'écrie tout à coup : « Si nous nous formions en association de tempérance!... » Aussitôt dit, aussitôt fait. On prend du papier, on écrit un règlement et chacun signe sur le lieu même.

Le lendemain soir, nos hommes se réunissent de nouveau, reprennent leurs récits de la veille et déplorent de plus en plus leurs égarements. Dès lors ils se virent chaque soir, mais ailleurs qu'au cabaret, s'appliquant à attirer à eux leurs compagnons de débauche.

Quelque incroyable que ce fait paraisse, il n'en est pas moins vrai qu'en peu de semaines 400 ivrognes entrèrent dans l'association, et qu'au bout de quelques mois on comptait à Baltimore 2000 individus ayant renoncé à leurs habitudes d'ivrognerie. Les journaux racontèrent la nouvelle avec éloges et l'œuvre commencée ne fit que prospérer.

La vérité sur la digestion. — Quelques publications populaires prennent plaisir à donner de temps à autre un tableau qui a la prétention d'indiquer le temps nécessaire à la digestion complète des aliments usuels. On y lit, par exemple, que le riz cuit exige une heure, alors que la truite frite demande 30 minutes de plus ; l'oie veut 2 1/2 heures, le bifteck 3 heures, les huîtres 3 h. 20 et ainsi de suite.

Or ce sont là des assertions de pure fantaisie et parfaitement erronées.

La vérité est que la digestion complète d'un bifteck, par exemple, chez l'homme, demande en moyenne 24 heures (et non 3 heures). Ce n'est qu'après 24 heures que l'organisme a absorbé les aliments nutritifs de ce bifteck, en laissant dans l'intestin le résidu inutilisable. La valeur des indications relatives aux autres aliments est à l'avenant.

Pour trouver des cas de digestion complète en 3 heures — ce qui est extraordinairement rapide — il faut s'adresser non pas à l'homme, mais au canard, par exemple, dont la célérité en pareille matière est devenue proverbiale.

Le Tout-Savoir.

Le vin absinthé de M^{me} Porta.

Il y a une cinquantaine d'années de cela, M. l'avocat Porta, qui était alors très en vogue à Lausanne, donnait un jour audience à une riche paysanne prise de la manie des procès. Comme cette dernière avait fait, à pied, près de deux lieues pour venir le consulter, il donna l'ordre à sa cuisinière d'aller chercher une bouteille de son meilleur vin. La domestique, se trompant de casier, apporta une bouteille